

## **INVESTISSEMENT PÉDAGOGIQUE DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

---

### **POSTIÑ PEDAGOGEL AR FRAMMOÙ KELENN ARZEL**

#### **BÉNÉFICIAIRES**

- Communes, groupements de communes et établissements publics ;
- Associations.

#### **NATURE DES PROJETS SOUTENUS**

Acquisition de matériel pédagogique, numérique ou d'équipement spécifique (ex : plancher de danse souple) pour les établissements d'enseignement artistique.

#### **MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE**

- Taux de 10 % à 35 % selon le taux de solidarité départementale pour les collectivités ;
- Taux de 30 % pour les associations ;
- Dépense subventionnable comprise entre 2 000 € et 50 000 €.

*N.B : les sommes sont exprimées en HT pour les projets publics et en TTC pour les projets privés.*

#### **PIÈCES A FOURNIR**

- Présentation du projet d'acquisition ou d'équipement ;
- Plan de financement intégrant la date prévisionnelle des acquisitions.

#### **DÉPÔT DE LA DEMANDE**

Président du Conseil départemental du Morbihan  
Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires  
Direction de la culture  
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex  
Tél. : 02 97 54 81 69